

Localisation des objectifs de développement durable dans le Maniema

jeudi 8 avril 2021

Rapport provincial de la province de Maniema
Ministère provincial du Plan
Observatoire Congolais de Développement Durable (OCDD)
UNDP
Août 2017

Comme membre des Nations-Unies, la République Démocratique du Congo est dans le nouvel agenda 2030, lequel agenda est flexible de sorte que chaque pays-membre est libre de contextualiser et de prioriser ses cibles en fonction de ses spécificités nationales. La RDC a poussé cet exercice plus loin de sorte que les provinces se sont lancées aussi dans le même processus, faisant office notamment de pionnier. Et le présent rapport fait donc le point du processus de localisation (contextualisation et de priorisation au niveau provincial), en ressortant notamment certains défis qui s'imposent au Maniema. Les principales observations à retenir de ce rapport sont :

- Malgré les efforts engagés dans un contexte difficile, le Maniema n'a réalisé aucun des OMD et des défis importants restent à relever. C'est dans ce bilan que le nouvel agenda est lancé.
- Ce nouvel agenda prône l'universalité, l'intégration et l'inclusivité (ne laisser personne pour compte). Toutefois, l'universalité ne signifie pas uniformité ; elle implique aussi des différenciations. Ainsi chaque pays, sur base des critères objectifs, est appelé à faire des arbitrages et maximiser les synergies entre les cibles pour leur intégration dans les politiques nationales, régionales et locales en vue de faire bénéficier les ODD à tous par l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités.
- L'Agenda post-2015 constitue à la fois une opportunité et un défi pour la RDC en générale et le Maniema en particulier. Une opportunité dans la mesure où ce programme mondial ambitieux pourra, par son dynamisme, servir de catalyseur de l'émergence. Toutefois, le contexte pays caractérisé notamment par sa fragilité, la faiblesse de l'engagement national et la récurrence des chocs négatifs endogènes et exogènes sont autant de pesanteurs susceptibles d'inhiber les efforts.
- En ce qui concerne le Maniema, sur les 169 cibles des 17 ODD, seulement 101 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation compte tenu des 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre (dont 10 ne s'appliquent pas aux provinces), les 19 cibles relatives au partenariat (dont 8 ne s'appliquent pas aux provinces) et une cible (14.7) qui ne s'applique pas aux pays non insulaires.
- Le package provincial priorisé des cibles ODD pour le prochain quinquennat (2017-2021) comprend 17 ODD, 35 cibles et 55 indicateurs, hormis les cibles relatives à la mise en œuvre et les cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda. Il représente 35% des 101 cibles à prioriser et 24,6% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. La taille de ce package, qui répond aux priorités de la province, garantit sa faisabilité en permettant à celle-ci de l'intégrer aisément dans les plans et stratégies de développement locaux et d'assurer efficacement leur mise en œuvre, suivi et évaluation.
- La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite des ressources financières et technologiques sans précédent. L'investissement minimum total requis par an est estimé à 0,9 milliards de dollars américains, soit 4,42 milliards pour le quinquennat.
- Pour relever le défi financier des ODD au Maniema, cette province doit trouver comment mobiliser et transmettre les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable.